

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 01062

Numéro SIREN : 477 508 170

Nom ou dénomination : LES CONSTRUCTEURS D ALSACE

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2022 sous le numéro de dépôt 9574

LES CONSTRUCTEURS D'ALSACE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 500.00 €

Siège social : 9B rue du Château

67150 GERSTHEIM

477 508 170 RCS STRASBOURG

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

EN DATE DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux,
et le six avril,

La société PL HOLDING, agissant en qualité d'associée unique de la société LES CONSTRUCTEURS D'ALSACE, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Elle précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Nomination d'un nouveau président, en remplacement de Monsieur Thierry BELLY, démissionnaire,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Thierry BELLY de ses fonctions de président de la société à effet de ce jour, et lui consent quitus de sa gestion.

En conséquence, l'associée unique décide de nommer, à compter du 6 avril 2022, en qualité de nouveau président :

- Monsieur Philippe LEFFTZ
né le 4 août 1975 à OBERNAI (67),
demeurant à OSTWALD (67540) 2a, rue de l'Ecole.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des associés et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

L'associée unique décide de statuer ultérieurement sur la rémunération du président.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique, et consigné sur le registre des décisions.

L'associée unique

**Pour la société PL HOLDING
Philippe LEFFTZ**

Bon pour acceptation des fonctions de président

Philippe LEFFTZ

Bon pour acceptation des fonctions de président

P. LEFFTZ

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line that curves upwards at the end into a stylized, cursive signature.